

Motion : Le château, un programme pour toutes et tous

Geneviève Pasche (LV) et Etienne Balestra (PSDG)

Michel Bloch (PSDG), Véronique Ansermet (LV), Jose Espinosa (PLR), Salvatore Noto (PLR)

Une majorité de la population a refusé le projet tel que proposé par la Municipalité. Si celui-ci engendre tant de débats c'est que son programme n'est pas mûr.

Pour qu'il soit attractif, il doit convenir au plus grand nombre. Les habitantes et habitants de la Tour-de-Peilz sont attachés à leur château, certaines et certains plus que d'autres au musée du Jeu, toutes et tous souhaitent un restaurant dans ce lieu exceptionnel. Ce lieu doit donc être attrayant, accueillant et les activités proposées doivent donner envie à la population de s'y rendre régulièrement.

Le moyen de développer un programme idoine pour ce lieu est d'inviter la population à se prononcer, à l'enrichir par des propositions qui répondent à ses attentes. Si le jeu et le restaurant en font partie, il y a certainement d'autres offres qui doivent l'étoffer.

Par cette motion, nous demandons à la Municipalité de mettre en place un large processus participatif, afin d'offrir à la population la possibilité de participer à l'élaboration du programme lié au Château, et ceci avant le dépôt d'un préavis pour sa rénovation.

Enfin, nous demandons que cette motion soit renvoyée à une commission ad hoc pour examen.

Mai 2022

**Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de Mme Geneviève Pasche et consorts –
« Le château, un programme pour toutes et tous »**

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de :

Madame	Véronique Ansermet
Messieurs	Anthony Abbott
	Étienne Balestra
	François Costa (absent)
	Julien Costanzo
	Nicolas Fardel, président-rapporteur
	Michael Rohrer

s'est réunie le lundi 30 mai 2022 en compagnie de M. le municipal Alain Grangier ainsi que de M. Yves Roulet, chef de service des domaines et bâtiments. Notre commission les remercie pour leurs réponses à nos questions.

Note : au cours de cette séance, de nombreux aspects techniques sur la rénovation du château ont été évoqués. La séance de commission pour la prise en considération de cette motion n'a pas pour but d'analyser les conditions de démolition/réaménagement/base légale/permis de construire, etc... mais uniquement d'évaluer la pertinence de renvoyer à la Municipalité une motion qui demande la participation de la population à l'élaboration du programme qui sera proposé dans le château et ses dépendances. Pour cette raison, le président a établi ce rapport (avec l'accord des commissaires) sur les éléments uniquement factuels demandés par la motion.

Présentation du préavis – position du motionnaire

Le motionnaire rappelle que la population de notre commune a rejeté, lors du vote populaire du 28 novembre 2021, le projet de rénovation du château. Aussi, et afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des opinions de la population, le motionnaire informe que le but de son dépôt est d'inviter la population boélande à participer à l'élaboration du programme qui sera proposé sur le site du château afin de les fédérer autour du projet et de s'en sentir partie prenante. À ses yeux, cette proposition, facile à mettre en place, est le meilleur moyen de « sentir le pouls » de la population sur ce projet et surtout de permettre à cette dernière de mieux se l'approprier. De plus, la Municipalité pourra rétablir un lien de confiance et mieux fédérer les boélards autour de ce projet. Le motionnaire suggère encore que la Municipalité se fasse accompagner pour ce processus afin de se donner les meilleures chances de réussite.

Position de la Municipalité

M. le municipal informe que la Municipalité a déjà prévu de faire une consultation sur ce futur projet, ceci est d'ailleurs indiqué dans le programme de législature 2022-2027. Il rappelle qu'une fois le futur projet finalisé, un nouveau préavis sera soumis au CC et qu'une présentation du projet sera faite et ouverte à la

population. Il ajoute qu'il comprend la position du motionnaire d'obtenir un maximum d'informations de la population, mais il estime que la Municipalité doit d'abord convenir d'un projet finalisé avant de commencer les présentations, faute de quoi, les idées et suggestions risquent de « fuser dans tous les sens sans avancées concrètes ». Pour lui, la meilleure option est de laisser la Municipalité établir ce futur projet et les présentations/sondages/consultations suivront ensuite sur la base d'un projet déjà existant. De cette manière, la population serait pleinement impliquée sans pour autant retarder inutilement le futur projet, ce qui pourrait avoir des conséquences financières importantes pour notre commune (nouvel appel d'offres, nouvelle mise au concours, nouvelle demande de permis de construire, etc...).

Discussion de la commission

Plusieurs commissaires insistent sur le fait que la population doit participer à l'élaboration d'un sujet de cette importance en rappelant l'échec de la votation de novembre dernier. Selon eux, afin de garantir un maximum de chance à ce projet d'aboutir, la population doit pouvoir participer et proposer des idées/suggestions sur ce projet. Plusieurs commissaires ajoutent également qu'il est important que la Municipalité propose différentes options à la population afin d'avoir un débat cadré autour du projet. Un commissaire conclut en affirmant qu'écouter les avis de la population n'est en aucun cas une perte de temps et que de très bonnes choses peuvent en sortir.

Des commissaires se disent préoccupés par de potentiels effets négatifs si le processus de participation n'est pas bien encadré. Plusieurs commissaires, bien que favorables à une consultation de la population, estiment que la consultation devrait être limitée à 3-4 options présentées par la Municipalité afin d'éviter « d'ouvrir la boîte de pandore » ce qui serait, au final, une perte de temps et d'énergie pour tous. Des commissaires ajoutent également qu'il sera nécessaire de définir qui participera à ce processus.

Après, un tour de table, l'ensemble des commissaires s'accordent sur le fait qu'il est important que la population puisse être incitée à participer afin de maximiser les chances de faire aboutir le futur projet. Les divergences persistent uniquement au niveau de la forme. Face à cette contradiction, la commission propose d'assortir ce rapport d'un vœu ayant pour but de cadrer cette participation.

Vœu

La commission émet le vœu que la participation relative au projet de réaménagement du château soit cadrée par des « préprojets » établis par la Municipalité. La commission complète son vœu en demandant que plusieurs options soient soumises lors de la séance de participation. **Ce vœu est accepté à l'unanimité des membres de la commission.**

Vote

Cette motion, munie du vœu, est acceptée à l'unanimité de la commission.

Conclusions

La Commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, de prendre en considération la motion de Mme Geneviève Pasche et consorts – « Le château, un programme pour toutes et tous » et de la renvoyer à la Municipalité.

Pour la Commission :

Nicolas Fardel, président-rapporteur